

## Dispositif « ARGENT DE POCHE »

Le 14, 15 et 16 avril 2026

### Pacte d'engagement chantiers à caractère éducatif

#### Entre le participant

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe (cochez) :  M  F

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Adresse mail : .....

#### Et la structure

Nom : Mairie de Landéda

Adresse : 61 Ti Korn - 29870 LANDEDA

Représenté par : Manain Matthieu, responsable jeunesse et sport

Téléphone : 06 / 73 / 43 / 81 / 77

Adresse mail : m.manain@landeda.bzh

#### Autorisation « droit d'image »

Dans le cadre des chantiers éducatifs « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent-être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue
- Refuse les prises de vue

Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal !

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

### **Ce pacte porte sur un engagement réciproque sur l'année civile 2026**

Le participant s'engage à :

- Réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives.
- Respecter les règles de sécurité des chantiers à caractère éducatifs.
- Se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affection.

La structure s'engage à :

- Préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif.
- Informer précisément des tâches à réaliser.

### **Gratification**

La structure verse une gratification fixée à 15,00€ par demi-journée pour 3h00 de présence effective.

### **Assurances**

Le participant est couvert en responsabilité civile par l'assurance ..... pendant la durée du chantier éducatif.

### **Durée de validité du pacte d'engagement**

Le pacte d'engagement est valable sur l'ensemble des chantiers éducatifs « argent de poche » sur l'année civile 2026.

### **Inscription**

Les inscriptions se font obligatoirement pour les trois journées complètes. Les jeunes ne pouvant pas s'engager sur l'ensemble des trois jours ne seront pas prioritaires par rapport à ceux présents sur toute la durée du dispositif.

Mardi 14 avril

Mercredi 15 avril

Jeudi 16 avril



Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

*Signature du représentant légal et du participant précédée de la mention « Lu et approuvé »*

**Participant :**

**Tuteur légal :**

**Structure :**